

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars US) – non audité

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 633 \$	98 799 \$
Créances clients (note 5)	723 854	542 359
Stocks (note 6)	1 247 958	1 110 562
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	140 364	106 964
Total des actifs courants	2 224 809	1 858 684
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	1 161 290	1 173 240
Actifs au titre de droits d'utilisation	98 302	95 568
Immobilisations incorporelles	245 058	253 319
Goodwill	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé	19 621	21 800
Autres actifs non courants	51 454	40 834
Total des actifs non courants	1 847 402	1 856 438
Total des actifs	4 072 211 \$	3 715 122 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	585 248 \$	490 073 \$
Impôt sur le résultat à payer	51 509	29 668
Partie courante des obligations locatives (note 9 d))	21 189	17 749
Partie courante de la dette à long terme (note 7)	450 000	300 000
Total des passifs courants	1 107 946	837 490
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 7)	1 304 220	1 235 870
Obligations locatives (note 9 d))	96 080	99 671
Impôt sur le résultat différé	23 837	28 630
Autres passifs non courants	52 052	56 810
Total des passifs non courants	1 476 189	1 420 981
Total des passifs	2 584 135	2 258 471
Capitaux propres		
Capital social	287 065	268 557
Surplus d'apport	70 744	69 920
Résultats non distribués	1 153 830	1 118 201
Cumul des autres éléments du résultat global (note 11)	(23 563)	(27)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 488 076	1 456 651
Total des passifs et des capitaux propres	4 072 211 \$	3 715 122 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Ventes nettes (note 15)	910 567 \$	891 106 \$	2 540 743 \$	2 449 070 \$
Coût des ventes (note 9 f))	603 970	613 499	1 722 834	1 698 378
Bénéfice brut	306 597	277 607	817 909	750 692
Charges de vente et charges générales et administratives (notes 9 e), 9 f))	95 260	83 605	264 320	312 473
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 8)	19 232	1 057	32 344	(1 038)
Bénéfice opérationnel	192 105	192 945	521 245	439 257
Charges financières, montant net (note 9 b))	43 708	30 217	105 564	77 215
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	148 397	162 728	415 681	362 042
Charge d'impôt sur le résultat	28 242	31 254	72 915	93 495
Bénéfice net	120 155	131 474	342 766	268 547
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 11)				
Couvertures de flux de trésorerie	5 310	(4 393)	(23 536)	(12 722)
Résultat global	125 465 \$	127 081 \$	319 230 \$	255 825 \$
Bénéfice par action (note 12)				
De base	0,81 \$	0,82 \$	2,28 \$	1,62 \$
Dilué	0,80 \$	0,82 \$	2,27 \$	1,62 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Périodes de neuf mois closes les 28 septembre 2025 et 29 septembre 2024
(en milliers ou en milliers de dollars US) – non audité

	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant				
Solde au 29 décembre 2024	152 411	268 557 \$	69 920 \$	(27) \$	1 118 201 \$	1 456 651 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	35 853	—	—	35 853
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	27	1 351	—	—	—	1 351
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	283	11 676	(3 246)	—	—	8 430
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles	581	13 367	(34 652)	—	—	(21 285)
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(3 750)	(7 004)	—	—	(178 890)	(185 894)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(501)	(882)	—	—	(24 875)	(25 757)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	1 540	—	—	1 540
Dividendes déclarés	—	—	1 329	—	(103 372)	(102 043)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(3 360)	18 508	824	—	(307 137)	(287 805)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	—	—	—	(23 536)	—	(23 536)
Bénéfice net	—	—	—	—	342 766	342 766
Résultat global	—	—	—	(23 536)	342 766	319 230
Solde au 28 septembre 2025	149 051	287 065 \$	70 744 \$	(23 563) \$	1 153 830 \$	1 488 076 \$
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$	13 650 \$	1 611 231 \$	1 957 457 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	51 502	—	—	51 502
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	34	1 254	—	—	—	1 254
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	185	6 304	(947)	—	—	5 357
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles	598	16 504	(34 074)	—	—	(17 570)
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(13 361)	(22 063)	—	—	(525 314)	(547 377)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(610)	(988)	—	—	(21 015)	(22 003)
Variation attribuable à la transition d'un règlement en instruments de capitaux propres à un règlement en trésorerie	—	—	(15 396)	—	—	(15 396)
Paiement de la portion revenant aux employés de la rémunération différée	—	—	(1 333)	—	—	(1 333)
Dividendes déclarés	—	—	836	—	(102 931)	(102 095)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(13 154)	1 011	588	—	(649 260)	(647 661)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	—	—	—	(12 722)	—	(12 722)
Bénéfice net	—	—	—	—	268 547	268 547
Résultat global	—	—	—	(12 722)	268 547	255 825
Solde au 29 septembre 2024	156 832	272 224 \$	61 951 \$	928 \$	1 230 518 \$	1 565 621 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars US) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	120 155 \$	131 474 \$	342 766 \$	268 547 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 9 a))	37 134	36 528	105 072	104 910
Perte (profit) à la sortie d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'actifs au titre de droits d'utilisation	4 343	(22)	4 160	(24)
Rémunération fondée sur des actions	17 604	8 370	35 978	51 618
Impôt sur le résultat différé	(2 451)	1 896	(1 194)	14 911
Autres (note 13 a))	11 512	4 845	12 625	(28 360)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 13 c))	35 644	(4 869)	(229 504)	(120 726)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	223 941	178 222	269 903	290 876
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations corporelles	(21 780)	(28 350)	(77 114)	(106 052)
Achat d'immobilisations incorporelles	(2 402)	(1 191)	(4 771)	(3 736)
Produit de la sortie d'actifs détenus en vue de la vente et d'autres sorties d'immobilisations corporelles	682	285	895	452
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 500)	(29 256)	(80 990)	(109 336)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
(Diminution) augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme	(80 000)	(40 000)	—	194 000
Produit tiré du prêt à terme	—	300 000	—	300 000
Produit tiré de l'émission de billets non garantis de premier rang	—	—	486 280	—
Remboursement du prêt à terme à prélèvement différé	—	—	(300 000)	—
Commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais	(9 275)	—	(9 275)	—
Païement au titre des obligations locatives	(5 785)	(3 929)	(14 720)	(10 721)
Dividendes versés	(33 586)	(32 874)	(102 043)	(102 095)
Produit tiré de l'émission d'actions	438	4 911	9 656	6 495
Rachat et annulation d'actions	(45 477)	(371 522)	(183 495)	(540 732)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	—	(8 140)	(25 757)	(22 003)
Païement d'impôt sur les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	—	(14 910)	—
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	—	(9 401)	(21 285)	(17 570)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(173 685)	(160 955)	(175 549)	(192 626)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	(139)	192	470	(76)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	26 617	(11 797)	13 834	(11 162)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	86 016	90 277	98 799	89 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	112 633 \$	78 480 \$	112 633 \$	78 480 \$
Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)				
Intérêts	22 272 \$	25 604 \$	72 373 \$	60 036 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	6 688	15 682	20 542	28 815

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour les périodes closes le 28 septembre 2025

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 28 septembre 2025 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2024. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 28 octobre 2025.

b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice.

c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable à cette fin, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date du règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. La norme énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. Elle établit une structure définie pour l'état du résultat net qui comprend les catégories et les sous-totaux dont la présentation est exigée. La norme établit aussi des obligations d'information spécifiques pour les mesures de la performance définies par la direction et un rapprochement entre ces mesures et le sous-total le plus semblable précisé dans les IFRS, qui doivent être présentés dans une seule et même note. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

4. CONVENTION DE FUSION ET ENTENTES DE FINANCEMENT

Le 13 août 2025, la Société et HanesBrands Inc. (« HanesBrands ») ont annoncé une convention de fusion définitive (la « convention de fusion ») aux termes de laquelle la Société acquerra HanesBrands pour une combinaison d'actions ordinaires de Gildan et de trésorerie. La contrepartie d'acquisition, qui a été évaluée à environ 2,4 milliards de dollars, se compose de la contrepartie en actions hors trésorerie estimée de 2 086 millions de dollars, soit 0,102 action ordinaire de Gildan devant être émise pour chacune des actions ordinaires de HanesBrands (353,8 millions d'actions ordinaires de HanesBrands en circulation le 28 septembre 2025), multipliée par un cours de l'action de 57,67 \$ qui correspond au cours de clôture des actions ordinaires de Gildan à la Bourse de New York le 28 septembre 2025, et d'une contrepartie en trésorerie d'environ 283,0 millions de dollars calculée en fonction d'un paiement de 0,80 \$ par action ordinaire de HanesBrands en circulation à la clôture et d'un nombre de 353,8 millions d'actions ordinaires de HanesBrands en circulation le 28 septembre 2025, ainsi que d'une contrepartie sous forme d'attribution de titres de capitaux propres. La contrepartie d'acquisition estimée suppose une valeur d'entreprise d'environ 4,6 milliards de dollars pour HanesBrands, en fonction de l'encours de la dette de HanesBrands en date du 28 septembre 2025. L'opération est assujettie à l'approbation des actionnaires de HanesBrands et à d'autres conditions de clôture habituelles, dont l'obtention des approbations des autorités de réglementation, ainsi qu'à l'approbation de l'inscription à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto des actions ordinaires de Gildan qui seront émises aux termes de la convention de fusion. La clôture de l'opération devrait avoir lieu à la fin de 2025 ou au début de 2026. La contrepartie définitive sera déterminée en fonction du cours de l'action à la date de clôture et du nombre d'actions de HanesBrands en circulation à cette date.

Dans le cadre de l'acquisition proposée de HanesBrands, le 13 août 2025, la Société a conclu une lettre d'engagement de financement par emprunt prévoyant certains financements par emprunt, dont le produit devrait être affecté au financement de la partie en trésorerie de la contrepartie de l'acquisition de HanesBrands, au remboursement de certaines dettes existantes de HanesBrands et au paiement des charges engagées dans le cadre de l'acquisition. Le financement se composait initialement d'une facilité de crédit-relais d'un capital total de 1,2 milliard de dollars et de prêts à terme d'un capital total de 1,1 milliard de dollars, à savoir des prêts à terme de deux ans de 500 millions de dollars et des prêts à terme de trois ans de 600 millions de dollars (la « nouvelle facilité de prêt à terme »). Le 10 septembre 2025, la Société a conclu un ajout à la lettre d'engagement de financement par emprunt aux termes duquel une partie des engagements relatifs à la facilité de crédit-relais et à la nouvelle facilité de prêt à terme ont été syndiqués auprès de certaines autres institutions financières. L'engagement relatif à la facilité de crédit-relais a par la suite été résilié au quatrième trimestre de 2025, à la clôture du placement par la Société de billets non garantis de premier rang d'un capital total de 1,2 milliard de dollars (ce placement est décrit plus en détail ci-après). La nouvelle facilité de prêt à terme devrait être disponible aux fins d'emprunt à la clôture de l'acquisition de HanesBrands. Si l'acquisition de HanesBrands ne se réalise pas, la nouvelle facilité de prêt à terme sera annulée.

4. CONVENTION DE FUSION ET ENTENTES DE FINANCEMENT (suite)

La nouvelle facilité de prêt à terme porte intérêt, au gré de la Société, au SOFR à terme majoré d'un ajustement de 0,10 % et majoré d'une marge applicable de 1,45 % à 1,58 %, marge applicable qui varie selon les notations de la dette publique de la Société. Les prêts à terme de deux ans arriveront à échéance deux ans après la clôture de la nouvelle facilité de prêt à terme et les prêts à terme de trois ans arriveront à échéance trois ans après la clôture de la nouvelle facilité de prêt à terme. Les prêts à terme comprendront des clauses restrictives essentiellement similaires à celles des conventions de crédit existantes de Gildan.

Par ailleurs, le 16 septembre 2025, la Société a modifié sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie afin de faire passer le total des engagements renouvelables de 1 milliard de dollars à 1,2 milliard de dollars. L'augmentation des engagements renouvelables est conditionnelle à la clôture de l'acquisition de HanesBrands.

Après la clôture du trimestre, le 7 octobre 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 4,700 %, série 1 (les « billets de série 1 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2030. De plus, à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 5,400 %, série 2 (les « billets de série 2 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2035. Les billets ont été offerts aux États-Unis dans le cadre d'un placement privé. Par conséquent, l'engagement relatif à la facilité de crédit-relais a été résilié à la clôture du placement des billets de série 1 et de série 2 en dollars américains.

La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains, ainsi que les fonds en caisse et le produit tiré des nouvelles facilités de prêt à terme au financement de la contrepartie en trésorerie de l'acquisition de HanesBrands, au remboursement de la majeure partie de la dette existante de HanesBrands et au paiement des frais de transaction et des charges liés à l'acquisition et aux financements connexes. Les billets de série 1 en dollars américains et les billets de série 2 en dollars américains seront assujettis à une disposition de rachat obligatoire spécial, qui prévoit que si i) l'acquisition de HanesBrands par Gildan n'est pas réalisée au plus tard (x) le 20 mai 2026 ou (y) à la date qui tombe cinq jours ouvrables après toute date ultérieure à laquelle les parties à la convention de fusion peuvent convenir de reporter la « date de fin » prévue par la convention de fusion (cette date ultérieure étant la « date de fin du rachat obligatoire spécial »), ii) la convention de fusion est résiliée et l'acquisition de HanesBrands par Gildan n'est pas réalisée ou iii) Gildan avise par écrit le fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets en dollars américains qu'elle a déterminé que l'acquisition de HanesBrands par Gildan ne sera pas réalisée avant la date de fin du rachat obligatoire spécial, voire pas du tout, alors Gildan sera tenue de rembourser la totalité des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains en circulation au plus tard 30 jours après l'envoi de l'avis de survenance de l'événement de rachat obligatoire spécial aux porteurs des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains, à un prix de rachat obligatoire spécial correspondant à 101 % du capital total des billets applicables majoré des intérêts courus et impayés, le cas échéant, jusqu'à la date de ce rachat obligatoire spécial, exclusivement.

Les autres actifs non courants inscrits aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 28 septembre 2025 comprennent un montant de 6,1 millions de dollars essentiellement lié aux frais d'émission de titres d'emprunt et, dans une moindre mesure, aux coûts directement attribuables à l'émission d'actions aux fins de la clôture à venir de l'acquisition de HanesBrands. La Société a des engagements visant des coûts supplémentaires devant être engagés après le 28 septembre 2025 en lien avec la convention de fusion.

5. CRÉANCES CLIENTS

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Créances clients	736 058 \$	553 420 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(12 204)	(11 061)
	723 854 \$	542 359 \$

Au 28 septembre 2025, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 309,5 millions de dollars (272,1 millions de dollars au 29 décembre 2024). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 16 juin 2026, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client vendues, y compris le recouvrement. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 4,9 millions de dollars (4,4 millions de dollars en 2024) et à 12,3 millions de dollars (12,1 millions de dollars en 2024) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, respectivement, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période	(13 398) \$	(11 636) \$	(11 061) \$	(11 165) \$
Perte de valeur des créances clients	(805)	(27)	(3 342)	(841)
Radiation (recouvrement) de créances clients	1 999	(43)	2 199	300
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période	(12 204) \$	(11 706) \$	(12 204) \$	(11 706) \$

6. STOCKS

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Matières premières et stocks de pièces de rechange	186 076 \$	170 321 \$
Travaux en cours	72 426	65 399
Produits finis	989 456	874 842
	1 247 958 \$	1 110 562 \$

7. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		28 septembre 2025	29 décembre 2024	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	6,0 %	— \$	— \$	Mars 2030
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 1, portant intérêt à un taux fixe de 4,36 % payable semestriellement	5,5 %	358 650	347 050	Nov. 2029
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 2, portant intérêt à un taux fixe de 4,71 % payable semestriellement	5,8 %	143 460	138 820	Nov. 2031
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 3, portant intérêt au taux CORRA majoré de 1,26 % payable trimestriellement	5,8 %	107 595	—	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 4, portant intérêt à un taux fixe de 3,630 % payable semestriellement	5,8 %	143 460	—	Mars 2028
Billets non garantis de premier rang en dollars canadiens, série 5, portant intérêt à un taux fixe de 4,149 % payable semestriellement	5,6 %	251 055	—	Nov. 2030
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	s. o.	—	300 000	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	6,0 %	300 000	300 000	Août 2029
Billets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	s. o.	—	100 000	Août 2026
Billets à payer, portant intérêt au taux ajusté SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6) 7)}	s. o.	—	50 000	Août 2026
		1 304 220 \$	1 235 870 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	5,1 %	300 000	—	Juin 2026
Billets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100 000	—	Août 2026
Billets à payer, portant intérêt au taux ajusté SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6) 7)}	2,9 %	50 000	—	Août 2026
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4) 8)}	s. o.	—	300 000	s. o.
		450 000 \$	300 000 \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 754 220 \$	1 535 870 \$	

s. o. = sans objet

- 1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025, incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, le cas échéant.
- 2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.
- 3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BALIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 9,8 millions de dollars (10,8 millions de dollars au 29 décembre 2024) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.
- 4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BALIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications). Le prêt à terme vient à échéance le 30 juin 2026.
- 5) La facilité de prêt à terme peut être remboursée par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. Avances au taux de base américain portant intérêt aux taux de base américains ou avances au SOFR, portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0,10 %) majoré d'un écart allant de 1 % à 2 % en fonction du ratio de la dette nette totale au BALIA de la Société (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).
- 6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.
- 7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.
- 8) Le prêt à terme à prélèvement différé a été remboursé en totalité le 19 mars 2025.

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Le 30 août 2024, la Société a conclu un contrat de prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant en principal global de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme qui est ajusté en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans le contrat de prêt à terme).

Le 22 novembre 2024, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,362 %, série 1 (les « billets de série 1 en dollars canadiens »), d'un capital total de 500 millions de dollars canadiens (357,1 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2029. De plus, à la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 4,711 %, série 2 (les « billets de série 2 en dollars canadiens »), d'un capital total de 200 millions de dollars canadiens (142,9 millions de dollars américains) qui viendront à échéance le 22 novembre 2031. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 1 en dollars canadiens et les billets de série 2 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital combiné à 500 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,49 % et 5,765 %, respectivement. Les intérêts sur ces billets non garantis de premier rang en dollars canadiens sont payables semestriellement.

Le 13 mars 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang, série 3, à taux variable (les « billets de série 3 en dollars canadiens ») d'un montant en principal de 150 millions de dollars canadiens (104 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Les billets de série 3 à taux variable ont été émis à leur valeur nominale et portent intérêt à un taux égal au taux CORRA composé quotidiennement, majoré de 1,26 % par année. À la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 3,630 %, série 4 (les « billets de série 4 en dollars canadiens ») d'un montant en principal de 200 millions de dollars canadiens (139 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Toujours à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,149 %, série 5 (les « billets de série 5 en dollars canadiens ») d'un montant en principal de 350 millions de dollars canadiens (243 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 22 novembre 2030. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 3 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 104 millions de dollars américains et de convertir les paiements d'intérêts au SOFR majoré de 1,405 %.

Les billets de série 4 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 139 millions de dollars américains. Les billets de série 4 font également l'objet d'un swap de taux d'intérêt fixe-variable qui permet de convertir les paiements d'intérêts au taux SOFR majoré de 1,425 %.

Les billets de série 5 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 243 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,635 %.

Tous ces instruments de couverture relatifs aux billets non garantis de premier rang ont une durée semblable à celle du billet couvert.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés pour un complément d'information sur les ententes de financement conclues dans le cadre de l'acquisition proposée.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, des facilités de prêts à terme et des billets privés américains, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives, notamment le maintien de ratios financiers. En date du 28 septembre 2025, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières.

8. COÛTS (RECOUVREMENTS DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Indemnités de départs et coûts relatifs aux avantages du personnel	— \$	— \$	3 551 \$	— \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	950	1 173	7 603	4 401
Perte nette (profit net) à la sortie et à la réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	90	(116)	2 311	(5 439)
Coûts de transaction connexes à des acquisitions	18 192	—	18 879	—
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19 232 \$	1 057 \$	32 344 \$	(1 038) \$

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 comprennent des coûts de 18,9 millions de dollars engagés en lien avec l'acquisition proposée de HanesBrands, des coûts de 6,7 millions de dollars liés à la sortie de relations avec un tiers fournisseur de services de couture dans le sud d'Haïti, un montant de 4,0 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis et d'autres charges incluant des coûts liés aux activités de restructuration amorcées au cours d'exercices antérieurs. Les coûts de 18,9 millions de dollars engagés en lien avec l'acquisition proposée de HanesBrands se répartissent comme suit : frais juridiques et réglementaires de 10,3 millions de dollars, frais de services bancaires d'investissement de 7,0 millions de dollars et frais de vérification diligente de 1,6 million de dollars. La Société a des engagements visant des coûts supplémentaires devant être engagés après le 28 septembre 2025 en lien avec l'acquisition proposée.

Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 se rapportent à ce qui suit : un montant de 5,4 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 4,4 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

9. AUTRES INFORMATIONS

a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Amortissement des immobilisations corporelles	29 162 \$	26 856 \$	86 952 \$	82 928 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 808	3 126	11 578	10 460
Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de la période	997	3 425	(2 935)	1 401
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels	1 923	1 924	5 770	6 181
Amortissement des logiciels	1 244	1 197	3 707	3 940
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	37 134 \$	36 528 \$	105 072 \$	104 910 \$

Au 28 septembre 2025, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 37,7 millions de dollars (57,7 millions de dollars au 29 décembre 2024) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 28 septembre 2025, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 4,2 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 29 décembre 2024) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

Au 28 septembre 2025, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 60,2 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement aux activités de fabrication.

9. AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	26 592 \$	23 032 \$	76 245 \$	57 119 \$
Charges bancaires et autres charges financières	6 792	5 743	17 989	16 556
Commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais ¹⁾	9 275	—	9 275	—
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1 334	1 246	4 026	3 483
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	124	108	368	321
(Profit) perte de change	(409)	88	(2 339)	(264)
Charges financières, montant net	43 708 \$	30 217 \$	105 564 \$	77 215 \$

1) La commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais se rapporte aux charges engagées dans le cadre de l'entente de financement (se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour un complément d'information).

c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion et d'autres services respectivement de 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars en 2024) et de 0,8 million de dollars (1,0 million de dollars en 2024) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 28 septembre 2025, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 29 décembre 2024).

Au 28 septembre 2025, la Société s'était engagée à hauteur de néant au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2025.

Sont incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 les transactions entre parties liées suivantes se rapportant à la course aux procurations de l'exercice 2024 :

- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi pour les cadres sortants de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement (se reporter à la note 9 e)). Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj.
- Des charges à payer de néant et de 9,4 millions de dollars, respectivement, pour le remboursement approuvé de frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West (un des actionnaires de la Société dont un associé siège au conseil d'administration de la Société depuis le 23 mai 2024). Le remboursement approuvé a trait aux frais engagés par Browning West relativement à la course aux procurations qui a eu lieu à la suite du congédiement du président et chef de la direction de la Société, M. Glenn Chamandy, et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction le 24 mai 2024.
- Se reporter à la note 9 e) pour les charges de rémunération liées à la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction, ainsi que pour les coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé.

9. AUTRES INFORMATIONS (suite)

d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière :

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Courantes	21 189 \$	17 749 \$
Non courantes	96 080	99 671
	117 269 \$	117 420 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 28 septembre 2025 :

	28 septembre 2025
Moins de un an	30 380 \$
De un à cinq ans	72 201
Plus de cinq ans	33 779
	136 360 \$

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025 s'est élevé à 7,1 millions de dollars et à 18,7 millions de dollars (5,2 millions de dollars et 14,2 millions de dollars en 2024), respectivement, dont une tranche de 5,8 millions de dollars et de 14,7 millions de dollars (3,9 millions de dollars et 10,7 millions de dollars en 2024), respectivement, au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement.

e) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes inclus dans les charges de ventes et charges générales et administratives s'élèvent à 0,2 million de dollars et à 2,2 millions de dollars, respectivement, et comprennent ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 0,4 million de dollars et de 2,1 millions de dollars, respectivement.
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi, de 0,2 million de dollars (recouvrement) et de néant, respectivement. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions ayant été acquis à la fin de l'exercice 2024.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de néant et de 0,1 million de dollars, respectivement. Cette charge se rapporte à l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).

9. AUTRES INFORMATIONS (suite)

e) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (suite)

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes inclus dans les charges de ventes et charges générales et administratives s'élèvent à 5,5 millions de dollars et 82,3 millions de dollars, respectivement, et comprennent ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 2,5 millions de dollars et de 35,8 millions de dollars, respectivement.
- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement, versées aux cadres sortants (M. Tyra et M. Bajaj) à la suite de la conclusion de la course aux procurations en mai 2024, ce qui comprend une charge de 12,3 millions de dollars au titre de l'accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAI.
- Des charges de rémunération de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, liées au congédiement de M. Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction. Les charges comprennent des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement, ainsi qu'un montant de néant et de 17,0 millions de dollars, respectivement, au titre des ajustements de la charge de rémunération fondée sur des actions liée au rétablissement des attributions fondées sur des actions (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars avait été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023), partiellement contrebalancés par la reprise d'un montant de néant et de 9,8 millions de dollars, respectivement, au titre des indemnités de départ qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de 1,4 million de dollars et de 8,8 millions de dollars, respectivement. Ces charges comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil ainsi que de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,6 million de dollars et de 4,2 millions de dollars, respectivement. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024.
- Des charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de néant et de 3,0 millions de dollars, respectivement, ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

f) Aide gouvernementale

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, la Société a comptabilisé des montants de 4,8 millions de dollars et de 13,3 millions de dollars (3,3 millions de dollars et 12,2 millions de dollars en 2024), respectivement, dans le coût des ventes aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a mis en place un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi dans ce pays. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, la Société a comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global des montants de 12,2 millions de dollars et de 31,9 millions de dollars (6,8 millions de dollars et 24,0 millions de dollars en 2024), respectivement, au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives appliquée en grande partie à l'impôt sur le résultat à payer.

9. AUTRES INFORMATIONS (suite)

g) Rachats d'actions

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 du Canada a été promulgué. Il instaure, entre autres, un impôt de 2 % sur la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés ouvertes au Canada effectués à partir du 1^{er} janvier 2024. La Société est assujettie à cet impôt qui vise les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société. Les coûts aux fins de l'impôt pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 s'élèvent à 3,3 millions de dollars (10,6 millions de dollars en 2024) et ont été portés au débit des résultats non distribués. Les coûts aux fins de l'impôt pour l'exercice 2025 sont inclus dans les créditeurs et charges à payer aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 28 septembre 2025, car le montant n'est payable qu'en 2026.

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 633 \$	98 799 \$
Créances clients	723 854	542 359
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	91 680	56 785
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	15 520	22 321
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants	5 772	12 108
Actifs financiers dérivés inclus dans les autres actifs non courants	8 333	—
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer ¹⁾	566 616 \$	478 317 \$
Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables	757 595	950 000
Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes ²⁾	996 625	585 870
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	18 632	11 756
Passifs financiers dérivés inclus dans les autres passifs non courants	2 142	8 602

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 15,8 millions de dollars (11,6 millions de dollars au 29 décembre 2024) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouverts par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 37,3 millions de dollars (37,8 millions de dollars au 29 décembre 2024) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 1 031,3 millions de dollars au 28 septembre 2025 (627,3 millions de dollars au 29 décembre 2024).

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

Dette à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

La Société a également conclu des opérations sur dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change découlant de son passif au titre des billets des séries 1, 2, 3 et 5 et des charges d'intérêts libellées en dollars canadiens. Ces swaps de devises ont été désignés au moment de l'établissement et sont comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie. Dans la mesure où la couverture est efficace, les profits et les pertes latents sont inclus dans les autres éléments du résultat global avant d'être reclassés à l'état du résultat net à mesure que les versements d'intérêts et les remboursements de capital couverts ont une incidence sur le bénéfice net.

La Société a également conclu des opérations sur dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change découlant de son passif au titre des billets de série 4 et des charges d'intérêts fixes libellées en dollars canadiens. Le swap de devises a été désigné au moment de l'établissement et est comptabilisé en tant que couverture de juste valeur des variations de la juste valeur découlant des variations du taux d'intérêt sans risque et du taux de change. La valeur comptable du passif des billets de série 4 est ajustée pour tenir compte de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert, avec une écriture correspondante à l'état du résultat net. Les variations de la juste valeur du swap de devises sont comptabilisées en résultat dans le même poste.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

11. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change	(17 516) \$	(1 946) \$	(3 963) \$	(429) \$
Risque marchandises associé aux prix	(8 514)	278	(16 685)	(2 503)
Risque de taux d'intérêt	128	(6 427)	245	(2 460)
Impôt sur le résultat	381	19	1 277	4
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix	5 085	1 594	11 327	(5 479)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit :				
Ventes nettes	2 785	(204)	2 310	(166)
Charges de vente et charges générales et administratives	(60)	125	782	96
Charges financières, montant net	23 107	2 171	(18 961)	(1 776)
Impôt sur le résultat	(86)	(3)	132	(9)
Autres éléments du résultat global	5 310 \$	(4 393) \$	(23 536) \$	(12 722) \$

Au 28 septembre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global de 23,6 millions de dollars comprenait des pertes nettes différées sur les swaps de taux d'intérêt et de devises de 8,1 millions de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats de change à terme de 1,1 million de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 18,0 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 2,2 millions de dollars et un recouvrement net d'impôt différé de 1,4 million de dollars. Une tranche d'environ 24,6 millions de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

12. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Bénéfice net – de base et dilué(e)	120 155 \$	131 474 \$	342 766 \$	268 547 \$
Bénéfice de base par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	149 230	160 862	150 622	165 912
Bénéfice de base par action	0,81 \$	0,82 \$	2,28 \$	1,62 \$
Bénéfice dilué par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	149 230	160 862	150 622	165 912
Plus l'effet dilutif des options sur actions des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie	53	165	73	144
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	149 283	161 027	150 695	166 056
Bénéfice dilué par action	0,80 \$	0,82 \$	2,27 \$	1,62 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025 : 1,7 million et 1,7 million d'UAI visant des actions nouvelles (néant et néant en 2024), respectivement, qui sont considérées comme des actions dont l'émission est conditionnelle et pour lesquelles les conditions de performance n'étaient pas remplies au 28 septembre 2025.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Perte nette latente (profit net latent) sur change et sur dérivés financiers	964 \$	(137) \$	2 685 \$	(641) \$
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	—	—	—	(15 396)
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 8)	89	(117)	2 311	(5 511)
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net	4 730	2 952	(981)	(2 810)
Autres actifs non courants	(7 184)	(471)	(2 456)	(5 271)
Autres passifs non courants	3 638	2 618	1 791	1 269
Commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais	9 275	—	9 275	—
	11 512 \$	4 845 \$	12 625 \$	(28 360) \$

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Actions rachetées à des fins d'annulation inclues dans les créditeurs et charges à payer	(1 470) \$	286 \$	(937) \$	(3 984) \$
Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	1 509	(1 848)	1 855	(258)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	(10)	(27)	(10)	(133)
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	5 136	752	14 166	17 277
Montants à payer relatifs à l'impôt sur les rachats d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	860	7 246	3 336	10 629
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	199	7 021	16 613	17 451
Reclassement des créditeurs et charges à payer au surplus d'apport par suite de la modification touchant le règlement des unités d'actions incessibles	—	(2 384)	—	(2 384)
Montants à payer relatifs aux UAI visant des actions émises devant être réglées en trésorerie inclus dans les créditeurs et charges à payer	—	—	—	2 384
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	—	—	(1 540)	1 333
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	445	426	1 329	836

c) Variations des soldes du fonds de roulement

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Créances clients	(17 084) \$	(12 472) \$	(177 354) \$	(200 822) \$
Impôt sur le résultat	17 411	6 612	22 264	25 733
Stocks	(33 435)	10 288	(134 461)	(8 677)
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	(16 841)	(14 491)	(40 043)	2 906
Créditeurs et charges à payer	85 593	5 194	100 090	60 134
	35 644 \$	(4 869) \$	(229 504) \$	(120 726) \$

14. PASSIFS ÉVENTUELS

Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

La Société comptabilise un passif lorsqu'il est probable qu'un passif soit engagé et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du montant de la perte. Une part importante de jugement est nécessaire pour déterminer la probabilité qu'un passif soit engagé et le montant estimé du passif. La Société examine ces questions au moins une fois chaque trimestre et ajuste ces passifs pour rendre compte du résultat des négociations, des règlements, des décisions, des avis de ses conseillers juridiques et de la mise à jour d'autres informations et événements ayant trait à une affaire donnée.

15. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
Vêtements de sport	830 520 \$	788 301 \$	2 300 054 \$	2 116 936 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	80 047	102 805	240 689	332 134
	910 567 \$	891 106 \$	2 540 743 \$	2 449 070 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	28 septembre 2025	29 septembre 2024	28 septembre 2025	29 septembre 2024
États-Unis	819 465 \$	798 721 \$	2 277 594 \$	2 180 431 \$
Canada	30 842	28 240	90 807	81 066
International	60 260	64 145	172 342	187 573
	910 567 \$	891 106 \$	2 540 743 \$	2 449 070 \$